



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

---

Conseillers en exercice :

56

---

Conseillers présents :

47

---

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

2

---

Conseillers représentés :

5

---

Total votants :

54

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021 à 18H

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 21 janvier 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 28 janvier 2021 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOJEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE  
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON  
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE  
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

**Conseillers absents excusés :** Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Jean-François DELAIRE.

**Conseillers suppléants ayant voix délibérante :** Thierry LAMBINET, Yves DUBIEN.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**SERVICE COMMUN « ÉDUCATION » : AMORTISSEMENT DES BIENS  
D'ÉQUIPEMENT ET REFACTURATION AUX BÉNÉFICIAIRES**

*Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5211-4-1, L.5211-4-2 et D.5211-16 ;

**Vu** la nomenclature comptable M14 ;

**Considérant** la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2019.

Il est rappelé à l'Assemblée la création d'un service commun à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le domaine de l'éducation et du périscolaire.

Aussi, la convention d'adhésion au service commun prévoit notamment en son article 5 la facturation des prestations liées à des dépenses d'équipement dans les termes suivants : elles correspondent aux « dépenses d'investissement dédiées au service commun dont l'amortissement comptable sera répercuté dans le coût du service commun ».

Dans la mesure où l'amortissement desdits achats d'équipement commencent sur l'année qui suit leur acquisition, et pour faire suite aux premières acquisitions de biens opérés à compter de 2020, il convient donc de préciser la durée d'amortissement sur laquelle sera adossée la facturation aux communes bénéficiaires du service en lien avec la destination des biens d'équipements concernés.

Pour ce faire, et dans un souci de lisibilité et d'efficacité de gestion, il est proposé une durée unique d'amortissement des différents types de biens d'équipement concernés (auto-laveuses, mono-brosses, aspirateurs, chariots ...), qui s'établirait à 5 ans.

Par application de la convention du service commun, il serait ainsi répercuté annuellement (et à compter de l'année suivant l'achat) 1/5<sup>ème</sup> du coût d'acquisition des biens entrant dans la mise en œuvre du service commun « éducation ».

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'établissement d'une durée d'amortissement unique de 5 ans pour l'ensemble des biens d'équipement acquis dans le cadre de la mise en œuvre du service commun « éducation ».

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54</b>	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

**Le Président,**

**Tony BERNARD,**  
Maire de Châteldon

